

Mme PETIT-DELBARRE
SARL SO.DA.PA
23 rue du Commandant Jean Duhail
94120 FONTENAY SOUS BOIS

Réf. : SV/2009-168

Objet : Indemnité d'occupation Juin 2009

Fontenay-sous-Bois, le 4 juin 2009

Madame,

Nous avons reçu la facture à payer correspondant à la location des locaux du 23 rue du Commandant Duhail à Fontenay-sous-Bois correspondant au bail précaire signé le 2 juillet 2007.

Conformément à la teneur de notre dernier entretien ainsi que lors de notre courrier recommandé du 1^{er} juin, des retards dans la disponibilité de nos nouveaux locaux nous ont contraints à rester quelques jours après l'expiration du bail venant à échéance le 2 juin 2009.

C'est pourquoi, nous vous retournons la facture de location pour juin 2009. Nous avons joint à la présente un chèque d'un montant de 3.000 euros, acompte d'une indemnité d'occupation à évaluer ensemble afin de vous indemniser pour ces quelques jours d'occupation.

Dès accord et paiement de cette indemnité d'occupation, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner une facture pour indemnité d'occupation des locaux.

Comme nous nous en sommes exprimés, nous avons mandaté un artisan pour nettoyer les locaux après notre déménagement.

Je prendrai très prochainement contact avec vous ; de votre côté, n'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations, et dans cette attente, nous vous prions d'agréer, madame, nos salutations les meilleures.



Dr Georges MARTIN
Directeur

PJ : Chèque LCL n°4425194, du 03.06.2009, d'un montant de 3.000 euros
Facture SO.DA.PA, du 1^{er} juin 2009



Payez contre ce chèque non endossable sauf au profit d'une banque ou d'un organisme visé par la loi

Somme en toutes lettres

Trois mille euros

A SO.DA.PA.

€ 3.000 -

Fait à Fontenay/Bois

Le 03.06.2009

PAYABLE EN FRANCE
91230 MONTGERON
1448
63 AV. LA REPUBLIQUE
TEL. 01 69 52 41 61

Compte n° 1448 073304N A0769
SUNNIKAN CONSULTING
23 R DU COMMANDANT JEAN DUHAIL
94120 FONTENAY SOUS BOIS

Chèque n° 4425194

G. Martin

(46)



Mme PETIT-DELBARRE

SARL SO.DA.PA

23 rue du Commandant Jean Duhail

94120 FONTENAY SOUS BOIS

Réf. : SV/2009-168

Objet : Indemnité d'occupation Juin 2009

Fontenay-sous-Bois, le 4 juin 2009

Madame,

Nous avons reçu la facture à payer correspondant à la location des locaux du 23 rue du Commandant Duhail à Fontenay-sous-Bois correspondant au bail précaire signé le 2 juillet 2007.

Conformément à la teneur de notre dernier entretien ainsi que lors de notre courrier recommandé du 1^{er} juin, des retards dans la disponibilité de nos nouveaux locaux nous ont contraints à rester quelques jours après l'expiration du bail venant à échéance le 2 juin 2009.

C'est pourquoi, nous vous retournons la facture de location pour juin 2009. Nous avons joint à la présente un chèque d'un montant de 3.000 euros, acompte d'une indemnité d'occupation à évaluer ensemble afin de vous indemniser pour ces quelques jours d'occupation.

Dès accord et paiement de cette indemnité d'occupation, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner une facture pour indemnité d'occupation des locaux.

Comme nous nous en sommes exprimés, nous avons mandaté un artisan pour nettoyer les locaux après notre déménagement.

Je prendrai très prochainement contact avec vous ; de votre côté, n'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations. et dans cette attente, nous vous prions d'agréer, madame, nos salutations les meilleures.



Payez contre ce chèque non endossable sauf au profit d'une banque ou d'un organisme visé par la loi

Somme en toutes lettres

Trois mille euros

A SO.DA.PA.

€ 3.000 —

Fait à

Fontenay/Bois

Le 03.06.2009

PAYABLE EN FRANCE
91230 MONTGERON
1448
63 AV. LA REPUBLIQUE
TEL. 01 69 52 41 61

Compte n° 1448 073304N A0769
SUNNIKAN CONSULTING
23 R DU COMMANDANT JEAN DUHAIL
94120 FONTENAY SOUS BOIS

G. Martin

Chèque n° 4425194

(46)

Réf. : SV/2009-168

Objet : Indemnité d'occupation Juin 2009

Fontenay-sous-Bois, le 4 juin 2009

Madame,

Nous avons reçu la facture à payer correspondant à la location des locaux du 23 rue du Commandant Duhail à Fontenay-sous-Bois correspondant au bail précaire signé le 2 juillet 2007.

Conformément à la teneur de notre dernier entretien ainsi que lors de notre courrier recommandé du 1^{er} juin, des retards dans la disponibilité de nos nouveaux locaux nous ont contraints à rester quelques jours après l'expiration du bail venant à échéance le 2 juin 2009.

C'est pourquoi, nous vous retournons la facture de location pour juin 2009. Nous avons joint à la présente un chèque d'un montant de 3.000 euros, acompte d'une indemnité d'occupation à évaluer ensemble afin de vous indemniser pour ces quelques jours d'occupation.

Dès accord et paiement de cette indemnité d'occupation, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner une facture pour indemnité d'occupation des locaux.

Comme nous nous en sommes exprimés, nous avons mandaté un artisan pour nettoyer les locaux après notre déménagement.

Je prendrai très prochainement contact avec vous ; de votre côté, n'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations, et dans cette attente, nous vous prions d'agréer, madame, nos salutations les meilleures.

G. Martin

Dr Georges MARTIN
Directeur

PJ : Chèque LCL n°4425194, du 03.06.2009, d'un montant de 3.000 euros
Facture SO.DA.PA, du 1^{er} juin 2009

02 JUIN 2009

SO.DA.PA

SARL AU CAPITAL DE 16 875 €
Siège social : Fontenay sous Bois
23, Rue du Commandant Jean Duhail
RCS Créteil B 662 041 074
Siret 682 041 074 00027 – APE 511 R
Tél. : 01 48 77 48 35

Le 1^{er} Juin 2009

SARL SUNNIKAN CONSULTING
23, Rue du Cdt Jean Duhail
94120 FONTENAY S/BOIS

FACTURE

Loyer des locaux situés :
23, Rue du Cdt Jean Duhail
94120 FONTENAY S/BOIS

Période du 01/06/2009 au 30/06/2009	4 392,59 €
Charges : 15 %	658,89 €
H.T.	5 051,48 €
T.V.A. 19,60 %	990,09 €
T.T.C.	6 041,57 €
NET A PAYER	6 041,57 €